



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIGNON
Ville d'exception

RAPPORT D'EXECUTION 2021-2025
de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre l'Etat et la Ville d'Avignon
« Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord »

Novembre 2025

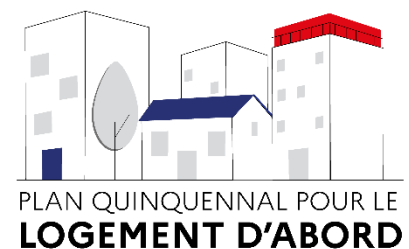


Table des matières

Préambule	3
1 Bilan de réalisation des chantiers opérationnels inscrits dans la convention	5
1.1 Action - Coordination (Ville d'Avignon, en cours)	5
1.2 Action - Accompagnement vers le logement des personnes domiciliées (CCAS d'Avignon, en cours)	6
1.3 Action - Renfort des acteurs de la veille sociale (SIAO de Vaucluse, en cours)	7
1.4 Action - Renforcement de l'accompagnement social vers l'emploi et le logement pour l'ADJ le Passage (Groupe SOS, en cours)	10
1.5 Action - Accompagnement pour ménages en habitat précaire (SOLIHA Provence, en cours)	11
1.6 Action - Dispositif de la rue au logement (Cap Habitat, en cours)	14
1.7 Action - Equipe mobile de préventions des expulsions locatives (CCAS d'Avignon, en cours)	15
1.8 Action - Diffusion d'une culture Logement d'abord (Ville d'Avignon, en cours)	17
1.9 Action - Observatoire du sans-abrisme et du logement d'abord (SIAO de Vaucluse, en cours)	19
1.10 Action - Etude des personnes fréquentant les dispositifs de veille sociale (SIAO de Vaucluse, à lancer)	20
1.11 Autres actions réalisées sur la durée de la convention (non financées par les crédits spécifiques LDA)	20
1.12 Mobilisation du contingent municipal de logement social pour des personnes sans domicile	21
2 Retour d'expérience sur la dynamique partenariale : avancées, réussites, difficultés, bonnes pratiques	22
3 Perspectives : nouvelle feuille de route et chantiers 2026	24
Listes des annexes	26

Préambule

Rappel du montant alloué dans le cadre de la convention et des co-financements

	Etat	Ville	Total
Année 1 (2021/2022)	390 000 €	69 000 €	459 000 €
Année 2 (2022/2023)	166 509 €	15 574 €	182 083 €
Année 3 (2023/2024)	494 283 €	20 750 €	515 033 €
Décembre 2024	33 666 €	2 499 €	36 165 €
Année 4 (2025)	343 508 €	33 410 €	376 918 €
TOTAL	1 427 966 €	141 233 €	1 569 199 €

Cofinancements
35 000€ (Etat - CD84, Plan Pauvreté) 26 400€ (Etat, crédits complémentaires BOP 177)
35 000€ (Etat - CD84, Plan Pauvreté)
35 000€ (Etat - CD84, Pacte Solidarités)
35 000€ (Etat - CD84, Pacte Solidarités) 35 332€ (apport Ville CCAS hors subvention LDA)
201 732 €

Sur les quatre années de convention de mise en œuvre accélérée du plan Logement d’abord sur Avignon, le total des crédits spécifiques alloués (hors cofinancements) est de 1 569 199€. **L’apport de l’Etat représente 91 % de ces crédits.**

En plus de ces cofinancements directs, **la Ville et son CCAS engagent des moyens complémentaires** pour la réalisation du plan d’action, à travers le financement du reste à charge des 5 postes d’agents du CCAS mobilisés dans le cadre de la convention « territoire accéléré du plan Logement d’abord »¹ (reste à charge estimé à 35 332€ annuel, valorisé seulement depuis 2025, cf. annexe 4). **En parallèle** de la convention « Logement d’abord », **la Ville soutient diverses associations** qui s’inscrivent directement dans **la lutte contre le sans-abrisme**. Les dépenses sur la période 2022-2025 sont de **356 233€** (cf. annexe 5).

A noter une baisse des financements de l’AMI LDA en seconde année, du fait des reliquat de crédits de la première année. La participation de la Ville apparaît moindre sur la troisième année en raison de l’annulation en avril 2023 de la mise à disposition d’un local municipal réservé pour le transfert de l’accueil de jour *le Passage*. Ce local avait été

¹ 4 ETP de l’équipe mobile de prévention des expulsions et 1 ETP sur le service de domiciliation.

sélectionné en fonction des prévisions de fréquentation du futur accueil de jour. Il s'est avéré inadapté, en raison d'une fréquentation trois fois plus importante que celle attendue².

Rappel des grands axes du programme d'actions du territoire

Les axes du programme d'action du territoire s'articulent autour de :

- L'accompagnement des publics (6 actions)
- L'animation et la coordination des acteurs (1 action)
- L'amélioration de la connaissance des publics (2 actions)
- La sensibilisation autour du Logement d'Abord (1 action)

Une stratégie s'articulant autour de 6 axes a été élaborée en 2022 (cf. annexe 2).

Grandes étapes de la mise en œuvre de la démarche sur le territoire.

2021 : conventionnement

Phase de contractualisation avec en décembre 2021 la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs « AMI LDA » 2021- 2023 conclue entre l'Etat et la Ville d'Avignon (votée en Conseil Municipal du 27 novembre 2021).

2022 : démarrage

Lancement de la démarche avec le recrutement du coordinateur LDA (prise de poste en avril 2022) : accompagnement de la montée en charge des actions existantes renforcées par l'AMI LDA, préparation de la mise en place des actions nouvelles, élaboration conjointe entre la Ville et la DDETS d'une feuille de route « stratégie Logement d'abord du territoire avignonnais » en 6 orientations (cf. annexe),

Mise en place des instances de suivi avec la tenue d'un premier comité de pilotage en octobre 2022 et d'un comité des acteurs du logement d'abord en janvier 2023

2023 - 2024 : montée en charge, réajustements et acculturations

Montée en charge des actions nouvelles : équipe mobile de prévention des expulsions, logement accompagné « LDA », observatoire local du sans abris et du logement d'abord, renfort des équipes de médiation de rue et de la veille sociale.

Phase d'appropriation et d'acculturation de la Ville et du CCAS aux enjeux du Logement d'abord : amélioration interne de la connaissance de cette politique partenariale et de ses enjeux. En cela, la Ville et le CCAS approfondissent le diagnostic des besoins du territoire et se questionnent sur la manière d'aborder la lutte contre le sans abris, à travers un prisme plus global lié au regard des collectivités.

² 90 passages journaliers en moyenne depuis 2022, contre 30 passages journaliers prévus initialement.

Diffusion d'une culture logement d'abord sur le territoire :

- Organisation d'un séminaire sur le Logement d'abord le 31 mai 2023 qui a eu une résonnance départementale (200 participants).
- Organisation d'un colloque le 24 et 25 septembre 2024 « *Précarité et la santé mentale : accompagner l'habiter entre rue et logement* » en partenariat avec le Centre Hospitalier spécialisé de Montfavet et le Conseil Local de Santé Mentale d'Avignon qui a pris une dimension régionale (650 participants sur les deux journées).

Phase de réajustement : deux actions imaginées lors du dépôt de la candidature ont été revues pour s'adapter aux besoins du territoire et au contexte de la mise en œuvre du « territoire accélérée » (TA) d'Avignon. Le projet d'équipe sociale d'intervention, après avoir été testé, a ainsi été repris pour donner naissance à deux nouvelles actions³ (accompagnement vers le logement des personnes domiciliées au CCAS et renforcement de la veille sociale avignonnaise). Le projet de diagnostic mal-logement, dont l'objet d'étude restait à définir, a évolué en un projet d'étude pour mieux connaître les personnes fréquentant les dispositifs de la veille sociale avignonnaise.

2025 : signature d'une nouvelle convention triennale et continuité des actions

Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif a été conclue entre l'Etat et la Ville d'Avignon pour une période de trois ans (2025-2027). La mise en œuvre opérationnelle des actions se poursuit, elles ont toutes trouvé leur « rythme de croisière », hormis l'observatoire local qui n'est pas totalement entré en phase opérationnelle.

1 Bilan de réalisation des chantiers opérationnels inscrits dans la convention

1.1 Action - Coordination (Ville d'Avignon, en cours)

« Coordinateur en charge de la réalisation du plan LDA avignonnais : mise en œuvre du plan d'action et animation partenariale »

Le poste de coordinateur LDA à la mairie d'Avignon a été pourvu mi-avril 2022. Sa mission pour la première année a été de lancer la démarche, puis, les années suivantes, d'accompagner la montée en charge des actions et de procéder à des réajustements.

Les modalités de portage administratif et financier ont été revues au bout de deux années d'exercice, afin d'adopter le mode de fonctionnement pratiqué sur les autres territoires « AMI LDA ». A partir de 2023, la collectivité a perçu chaque année l'intégralité des cofinancements Etat pour les reverser, abondés des cofinancement Ville, aux opérateurs après un conventionnement spécifique avec chacun d'eux.

En 2025, toutes les actions sont en phase opérationnelle (cf. annexe 3), hormis deux relevant du champ de l'observation sociale :

- L'observatoire local du sans-abrisme et du logement d'abord dont le lancement est en cours de finalisation

³ Plus d'information dans le chapitre suivant « bilan de réalisation des chantiers opérationnels »

- L'étude sur les personnes fréquentant les dispositifs de veille sociale portée par le SIAO qui en phase de lancement

Les livrables réalisés en 2021-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Document « stratégie LDA » du territoire avignonnais	Réalisé		Définition de 6 grandes orientations, co-construction avec la DDETS de Vaucluse
Comité de pilotage (2022)	Réalisé	18 partenaires institutionnels présents sur 19 invités 3 réunions de préparation avec la DDETS 84	La communauté d'agglomération du Grand Avignon s'était excusé. A relever la présence de l'ARS PACA et des deux hôpitaux d'Avignon
Comité des acteurs du Logement d'abord (2023)	Réalisé	• 68 organismes invités ; • 88 personnes participantes représentant 42 organismes différents	Présentation aux acteurs du territoire de l'AMI LDA Avignon et échanges en sous-groupes
Séminaire Logement d'abord (2023)	Réalisé	202 participants dont 23 intervenants	Rayonnement départemental. Origine professionnelles diversifiées des personnes inscrites : 47 % du Social et de l'Hébergement, 22 % du Logement (social et/ou adapté), 16 % Santé, 15 % autres (IAE, juridique, etc.)
Colloque <i>Précarité et Santé Mentale : accompagner l'habiter entre rue et logement</i> (2024)	Réalisé	650 participants de toute la région PACA et en moindre mesure d'Occitanie	En partenariat avec l'hôpital spécialisé de Montfavet et du CLSM d'Avignon. Dimension régionale (PACA et en moindre mesure Occitanie). Origine professionnelle diverses : 29% de la santé et du médicosocial, 28% du social, 26% de l'hébergement, 3% IAE et 9% autres

1.2 Action - Accompagnement vers le logement des personnes domiciliées (CCAS d'Avignon, en cours)

« Financement d'1 ETP de travailleur social pour fluidifier les parcours vers l'hébergement et vers le logement des personnes domiciliées au CCAS d'Avignon »

Issue de la refonte de l'action « équipe sociale d'intervention » qui avait été confiée au CCAS d'Avignon, cette action a pour objectif de repérer parmi les 2 000 personnes domiciliées au CCAS, celles qui nécessitent un étayage pour accéder à de l'hébergement ou à un logement. L'objectif est de poser une première évaluation sociale, amorcer les démarches prioritaires et les orienter en fonction des besoins (SIAO, services sociaux de droit commun, etc.).

Le service domiciliation du CCAS était jusqu'alors composés uniquement d'agents chargés d'accueil (5 ETP) qui assuraient des missions administratives d'élections de domicile et de distribution du courrier. **Le recrutement d'un travailleur social en juillet 2024 a permis de prendre en charge 120 personnes sur les 12 premiers mois du dispositif.** Le volet opérationnel a démarré en octobre 2024, une fois que les process de repérage interne ont été formalisés et que le travailleur social a été formé au SI-SIAO et a rencontré

un certain nombre d'acteurs essentiels du champ de la veille social (SIAO, association de médiation de rue) ou de l'insertion par le logement (ADOMA et associations spécialisées, etc.).

Le CCAS s'est rapproché des acteurs de la veille sociale (participation mensuelle à la permanence de rue d'HAS, participation de toute l'équipe d'accueil de la domiciliation à des maraudes dans la rue avec HAS).

Les livrables réalisés en 2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Bilan à 12 mois	Fait	120 personnes prises en charges entre juillet 2024 et juin 2025. 71 sorties : - 44 orientées vers des partenaires ou des services internes du CCAS pour un accompagnement plus approfondi sur les questions de logement ou autres (insertion professionnelle, santé), - 10 accès direct au logement (parc privé, public, résidence autonomie, logement insertion, ADOMA), - 17 arrêts pour non mobilisation des personnes Le travailleur social suivait 49 personnes au 7 juillet 2025.	Point de vigilance : besoin de travailler davantage avec le SIAO La mission première du dispositif est le repérage et l'orientation mais il est parfois nécessaire d'accompagner les personnes dans certaines démarches avant de pouvoir les orienter. Point d'équilibre à trouver entre accompagnement et orientation, en tenant compte des capacités du dispositif. Perspectives : Renforcer l'articulation entre le CCAS et le service logement municipal

1.3 Action - Renfort des acteurs de la veille sociale (SIAO de Vaucluse, en cours)

« *Financement d'1 ETP de travailleur social au SIAO qui vient en soutien des équipes de maraude (médiation de rue, distribution alimentaire) et des ADJ, sur Avignon, afin de renforcer l'accès aux droits et l'accès à l'hébergement logement des personnes à la rue et améliorer la coordination des acteurs et leurs liens avec le SIAO* »

Issue de la refonte de l'action « équipe sociale d'intervention », ce dispositif a pour objectif d'étayer les acteurs de la veille sociale, afin de les appuyer dans la prise en compte des besoins du public, en particulier, en termes d'hébergement et de logement, et d'apporter une réponse d'orientation adaptée aux personnes rencontrées.

Planning du travailleur social du SIAO

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matinée	ADJ 1 / SIAO	ADJ 2 / SIAO		ADJ 3 / SIAO ou maraude CAARUD ou maraude LHSS mobile	ADJ 1 / SIAO
Après-midi	Maraude de médiation 1	SIAO	Maraude du Samu social (distrib. alim.)	Maraude de médiation 2	SIAO

Apport

La plus-value de cette action est d'ordre **qualitativo**. La présence du travailleur social du SIAO au sein des différentes équipes de la veille sociale lui permet de renforcer le lien entre les acteurs et fluidifie leur lien avec le SIAO / 115. Il permet ainsi d'améliorer la coordination générale des différents intervenants autour d'une même situation (répartition des tâches, rôle et responsabilité), de mieux faire circuler les informations (sur les dispositifs, le partenariat ou sur la situation des personnes) mais aussi de retrouver plus facilement une personne « perdue de vue » par une association.

Cette configuration d'intervenant « mutualisé » permet aussi au travailleur social du SIAO d'avoir un lien quotidien avec les personnes marginalisées présentes dans l'espace public et de mener un travail de fond auprès d'elles que les associations n'ont pas toujours le temps de réaliser. Cette relation de proximité est bénéfique et facilite la mise en relation/orientation vers les associations.

L'action du travailleur social diffère en fonction des types de dispositifs dans lesquels il intervient :

- Sur les accueils de jour, il permet de délivrer auprès des usagers des informations sur l'offre existante, leur faire un retour sur les démarches que des usagers ont pu engager ailleurs, de faire baisser les tensions, etc.
- Sur les maraudes alimentaires (qui ne disposent pas de travailleur social), sa présence permet de délivrer des informations sociales, de repérer et d'effectuer une veille auprès des personnes vulnérables non connues des autres équipes, de faciliter des orientations vers une permanence sociale
- Sur les maraudes de médiation de rue : faciliter l'échanges d'information et recréer du lien avec les personnes en cas de perte ou de rupture de contact.

Le SIAO s'est rapproché **des acteurs de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique du bassin avignonnais** afin de sensibiliser et orienter, via ce renfort, des personnes en situation de précarité en capacité de travailler : plusieurs ont pu reprendre une activité (via des orientations France Travail ou par des entrées en chantiers d'insertion).

Mise en place

La prise de poste s'est faite au 2 avril 2024 et le travailleur social recruté a d'abord été **mobilisé** sur la maraude du **SAMU social (distribution alimentaire) et sur celles des deux équipes de médiation de rue**, comme prévu initialement : l'Equipe Mobile Sanitaire et Sociale (EMSS) de l'association HAS et le Service d'Equipe Mobile d'Intervention

Sociale et de Soins (SEMISS) de la Croix-Rouge. Rapidement, **ce renfort s'est élargi aux accueils de jour** du territoire afin de toucher plus largement les acteurs et les publics relevant de la veille sociale du territoire.

L'intégration du travailleur social aux différents dispositifs a nécessité du temps et une grande capacité d'adaptation. Il lui a fallu dans un premier temps s'acculturer avant de pouvoir s'adapter au fonctionnement propre de chaque association et s'intégrer pleinement dans les équipes.

Perspectives

La mise en place de ce renfort **suscite le développement de l'aller vers par d'autres acteurs** de la veille sociale mais issus du médico-social et du sanitaire. Le SIAO a reçu des demandes de la part du groupe SOS pour le dispositif TAPAJ⁴ (dispositif d'insertion professionnelle pour jeunes en situation d'addiction) et du Centre Hospitalier spécialisé de Montfavet pour les lits halte soins santé (LHSS) afin d'expérimenter la mise en place de maraudes.

Livrables	Etat de la réalisation	Indicateurs	Observations
Bilan 2024	Fait	La prise en comptes des indicateurs quantitatifs est à nuancer car les résultats d'activité sont à mettre à l'actif des dispositifs que cette action vient renforcer. Quelques chiffres tout de même : - 300 personnes rencontrées (maraudes ou ADJ) - 95 orientations 115 - 27 orientations domiciliation A mettre à l'actif directement du travailleur social SIAO : - 11 orientations vers des chantiers d'insertion	Constats de l'apport du dispositif : • Renforcement des tournées des équipes de médiation de rue : ○ Orientation vers un travailleur social dans un accueil de jour ou vers la permanence de rue d'HAS ou vers la permanence d'urgence du SIAO ○ Accompagner un appel au numéro d'urgence 115 ○ Accompagner la prise de contact avec le service de domiciliation du CCAS ○ « Dépannage RH » (remplacement d'un maraudeur absent afin d'éviter l'annulation de la maraude) • Renforcement du lien entre les différents acteurs de la veille sociale et de leurs liens avec le SIAO 115 • Amélioration de la coordination des acteurs autour d'une même situation (répartition des tâches, rôle et responsabilité, échanges d'information) • Diffusion d'information à destination des professionnels et à destination des usagers (lieux et ressources, 115) • Repérage de situations sur les maraudes alimentaires -> veille et lien avec les maraudes de médiation (TS) • Médiation auprès des commerçants du centre-ville, • Lien avec les services de la Ville (Police Municipale et de Prévention-Proximité)

⁴ « Travail Alternatif Payé à la Journée », dispositif à destination de **jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité**, proposant une activité professionnelle payée à la journée sans engagement immédiat sur une durée et qui vise à **prévenir des conduites addictives** via un accompagnement global (médico-psycho-social).

1.4 Action - Renforcement de l'accompagnement social vers l'emploi et le logement pour l'ADJ le Passage (Groupe SOS, en cours)

Renfort en ETP (2 de travailleurs sociaux) de l'accueil de jour le Passage, pour faciliter l'accompagnement social et l'accès à l'emploi des plus démunis

L'accueil de jour Le Passage porté par le Groupe SOS a ouvert en novembre 2021. Lieu de repos, d'hygiène, d'écoute, de socialisation et d'orientation vers le droit commun, il avait été calibré pour 30 passages par jour. Mais dès l'ouverture, il reçoit entre 80 et 100 personnes par jour. Les financements complémentaires apportés par la convention « Territoire Accéléré Logement d'abord » **ont augmenté sur les 3 premières années** et prennent en charge les deux postes de travailleurs sociaux de l'équipe. Le **nombre de personnes reçues pour un premier entretien avec un travailleur social a ainsi doublé sur cette période**, passant de 170 en 2022 à 360 en 2024.

Le **dispositif est structurant à l'échelle de la Ville** et répond à un fort besoin. Son action est complémentaire à celles des deux autres accueils de jours de la Ville qui sont gérés par des bénévoles. Le **nombre de passage a augmenté de près de 26% depuis 2022**, passant de 13 500 passages à plus de 17 000 en 2024. En plus de la délivrance de prestations de première nécessité, les personnes ont la possibilité d'avoir un entretien avec un travailleur social. Plusieurs permanences sont réalisées par des partenaires extérieurs travaillant sur l'accès aux soins (CAARUD, Planning Familial) ou l'emploi (Eureka agence d'interim social).

Cependant, le dispositif doit régulièrement faire face à des tensions et à des violences qui viennent perturber son fonctionnement. L'équipe a intégralement été renouvelée en 2023 et l'année 2024 a été marquée par des absences longues des cadres (cheffe de service et coordinateur social). L'exiguïté du local ne permet pas d'accueillir plus de 30 personnes, ce qui conduit à devoir gérer l'affluence et à faire tourner les personnes afin qu'elles puissent accéder aux différents services, ce qui est facteur de tensions. Les recherches de nouveaux locaux (dans le privé ou sur le patrimoine Mairie) n'ont pas permis de trouver un autre local.

Fonctionnement de l'accueil de jour

- Ouverture au public en matinée du mardi au samedi et deux après-midi sur RDV (ou inscription pour une activité)
- Une demi-journée d'ateliers collectif par semaine (cuisine)
- Possibilité de rencontrer un travailleur social sur RDV, trois demi-journées par semaine

Cette année, **l'ADJ a expérimenté l'ouverture en après-midi sans RDV** (2 demi-journées par semaine). Il y a eu peu d'affluence mais le souhait est de maintenir cette expérimentation, pour inscrire ce fonctionnement dans la durée car les autres lieux d'accueil sont fermés les après-midis. Il y a un enjeu d'offrir un lieu de repos pour les personnes sans logement sur ce créneau.

Les livrables réalisés en 2021-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Rapport d'activité 2024	Fait	+ de 17 000 passages en 2024 (+ 6% par rapport à 2023) 86% de passages d'hommes 314 personnes ont été accueillies pour la première fois Près de 360 personnes ont été suivies sur RDV dans le cadre d'un accompagnement social (+ 70 / à 2023)	Limites observées : → la « volatilité » du public permet difficilement l'aboutissement des démarches engagées avec l'équipe. → Les difficultés d'accès à l'hébergement d'urgence (saturation, critère du 115) rendent l'accompagnement complexe car la mise à l'abri reste la demande prioritaire
Rapport d'activité 2023	Fait	16 069 passages en 2023 (+ 2565 par rapport à 2022): 87% de passages d'hommes, 13 % de femmes 502 nouvelles personnes accueillies dont 23 femmes 290 personnes reçues pour un premier entretien avec un travailleur social (+ 120 / à 2022)	L'insertion professionnelle est travaillée en lien avec les partenaires du territoire : France Travail, Cap Emploi, Avenir 84, Méditerranée Formation, AFPA, Mas de Carles et Eureka (agence d'intérim social). L'accès à l'hébergement et au logement avec : le SIAO-115, Cap Habitat, Halte de Nuit, ACT, LHSS, ADIL, CADA, etc.
Rapport d'activité 2022	Fait	13 504 passages en 2022 : 85 passages en moyenne par jour d'ouverture, 170 personnes reçues pour un premier entretien avec un travailleur social	

1.5 Action - Accompagnement pour ménages en habitat précaire (SOLHA Provence, en cours)

Dispositif d'accompagnement global (1 ETP de travailleur social) à destination de ménages en habitat précaire (campements, caravane, etc.) croisant l'accès aux droits / l'insertion professionnelle et l'accès au logement

Historique

Cette action a été entièrement repensée et retravaillée pour s'adapter à l'évolution des besoins sur le territoire. Elle fait suite à l'action dénommée « Renfort MOUS Gens du Voyage » sur la précédente convention « Territoire accélérée Logement d'abord » qui avait émergé pour deux raisons :

- Le besoin de résorber un campement illicite qui s'était formé, en bordure du Rhône, suite à l'évacuation en 2020 de l'aire d'accueil pour Gens du Voyage d'Avignon alors fermée pour travaux mais squattée.

- L'opportunité du lancement d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale à l'échelle de l'agglomération du Grand Avignon (portée par l'EPCI, le Conseil Départemental et l'Etat) visant la proposition d'accompagnement social aux ménages en aire d'accueil.

Le financement complémentaire « LDA » permettait d'élargir le périmètre de la MOUS aux ménages vivant en campements illicites ou en squat sur Avignon. L'action a permis d'accompagner près d'une quarantaine de ménages qui transitaient par le terrain CNR.

Phase de transition

Le tarissement progressif du terrain « CNR⁵ » a conduit à une baisse de la file active (20 ménages en 2022, 16 en 2023 et 13 en 2024). A ce titre, les tutelles ont décidées de réduire les financements en 2025 de moitié, en se donnant une clause de revoyure dans l'attente d'une reprise des orientations. La Ville faisait état d'un besoin important (environ 10% de la file active du service domiciliation de son CCAS relèverait potentiellement de ce type d'accompagnement) mais il fallait revoir les modalités d'orientation et vérifier si l'action répondaient aux situations et aux besoins constatés sur le territoire.

Un travail de révision du process d'orientation a été entrepris dès mi-2023, en concertation avec le SIAO⁶. En parallèle, une campagne d'information a été menée auprès des partenaires pour les informer de ces changements (rencontres avec le service domiciliation du CCAS, le service Prévention de la Ville, les services sociaux du département, le SIAO, la Mission Locale, etc.).

Pertinence de l'action pour le territoire

Ce travail a porté ses fruits car les orientations sont reparties en hausse, dès le second semestre 2024 : 7 nouvelles orientations sur 2024 et 10 nouvelles en 2025 (à fin octobre 2025). La diminution des moyens accordés à SOLIHA Provence en 2025 l'ont conduit à temporiser certaines orientations et à mettre en place, dès juillet 2025, un système de liste d'attente.

Cette dynamique révèle la persistance de besoins sur le territoire avignonnais. Les ménages ciblés par le dispositif ont des caractéristiques particulières liées à leur grande précarité et à leur statut de ressortissants européens ou hors UE. L'association SOLIHA Provence a développé une expertise solide dans l'accompagnement de ces ménages et mène un important travail d'insertion professionnelle et d'accès aux droits, préalables essentiels à la mise en œuvre d'un projet logement. L'association travaille en proximité avec les autres acteurs (France Travail, Mission locale, CPAM, PASS pédiatrique, écoles municipales, CCAS et EDES, SIAO, associations caritatives, insertion par le logement, etc.). C'est par la médiation de SOLIHA et les co-accompagnements que l'association réalise avec les partenaires que les ménages parviennent à mener à bien leurs démarches d'insertion.

A noter que le comité partenarial annuel de suivi de l'action associe le Conseil Départemental, le SIAO, le CCAS aux côtés de la Ville, de la DDETS et de SOLIHA.

⁵ Du nom du propriétaire du terrain, la Compagnie Nationale du Rhône.

⁶ Le durcissement des conditions d'accès de ces publics à l'hébergement ont conduit à ce que le process d'orientation vers cette action ne passe pas par le SIAO. Le 115 peut toutefois orienter des demandeurs d'hébergement vers SOLIHA et à l'inverse SOLIHA peut solliciter le SIAO pour une orientation vers du logement adapté, quand les ménages accompagnés disposent de ressources suffisantes.

Perspectives 2026

Sur le plan opérationnel, SOLIHA souhaite développer son partenariat avec la CAF de Vaucluse et mener des actions participatives liées à l'emploi (atelier collectif, accompagnement physique sur des forums, etc.).

En termes de pilotage, SOLIHA propose d'affiner la notion de « file active annuelle » dans la convention Ville - SOLIHA⁷, afin de simplifier et clarifier le suivi de l'action, en :

- Dissociant les prestations de diagnostic et celles d'accompagnement
- Différenciant des durées d'accompagnement variable
- Intégrant un budget d'interprétariat (les outils de traduction sur téléphone ne pallient pas toujours la barrière de la langue)

Mission	Durée intervention	Nombre	Coût Total
Diagnostic social	1 rencontre	20	7500 €
Accompagnement léger	3 mois	3	1260 €
Accompagnement moyen	6 mois	5	8400 €
Accompagnement renforcé	12 mois	8	33 600 €

Exemple de projection pour 20 ménages en 2026 avec différents types de prestations et des durées d'accompagnement variables

Les livrables réalisés en 2021-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Activité 2025 (à fin octobre 2025)	En cours	File active de 13 familles + 3 orientations en attente. Dix nouvelles orientations en 2025 (dont les 3 en attente) : CCAS (5), SIAO - 115 (2), Mairie d'Avignon (1), PASS gynécologique (1), bouche à oreille (1)	La plus-value de l'action repose sur l'expertise acquise de SOLIHA dans l'accompagnement de ces familles (généralement ressortissants européens ou hors UE), basé sur un travail d'accès aux droits et d'insertion professionnelle, préalables essentiels à la mise en œuvre d'un projet logement.
Rapport d'activité 2024	Fait	File active annuelle de 13 familles (18 adultes et 26 enfants) dont 7 nouveaux ménages orientés par : - le service domiciliation du CCAS (3) - la Mission Locale (1) - le bouche-à-oreille (3) 4 accès à un hébergement ou un logement : aire d'accueil (1), résidence jeune (1), IML sous-location (1), logement autonome parc privé (1)	La moitié des ménages n'avaient pas de ressources lors de leur entrée dans le dispositif.
Convention CPAM 84	Fait		Signature en juillet 2024 d'une convention avec la CPAM permettant un accès privilégié de SOLIHA Provence à un espace partenaire

⁷ Cf. document joint « Présentation de la demande de subvention de SOLIHA 2026 »

Rapport d'activité 2023	Fait	16 ménages accompagnés : - 8 toujours accompagné fin 2023 : 2 en logement, 3 en campement illécite et 3 hébergées chez un proche - 8 fin d'accompagnement dont 2 en raison d'un accès à un hébergement et à un logement social	Important travail autour de l'accès aux droits, de l'insertion professionnelle et du logement. Domaines des démarches réalisées : logement (27%), emploi (21%), démarches administratives auprès de la CAF (19%) et santé (15%) en lien avec L'accompagnement global qui est mis en place.
Convention de coopération « Accompagnement global »	Fait		signée le 20 octobre 2022 entre SOLIHA et Pôle Emploi
Rapport d'activité 2022	Fait	20 ménages accompagnés sur 28 rencontrés en 2022 : - 3 ont intégré un hébergement ou un logement - 2 ont accédé à un logement - 11 pertes de contact (liés au départ du campement ou à un refus de poursuivre l'accompagnement) - 3 sont toujours sur le lieu où l'équipe MOUS les a rencontrés (2 en squat et 1 sur le campement)	Un comité technique de la MOUS Grand Avignon a lieu chaque mois avec un focus sur la mission LDA de SOLIHA

1.6 Action - Dispositif de la rue au logement (Cap Habitat, en cours)

Quinzaine de mesures d'accès direct de la rue au logement (orientation SIAO), avec un accompagnement global renforcé. Travail sur la fluidité du régime d'occupation au sein d'un même logement (hébergement, sous-location, location).

L'action a été lancée en septembre 2022 mais **est réellement montée en charge entre 2023 et 2025** le temps de retravailler le cahier des charges (précisions sur le public ciblé, modalités d'orientation, etc.) :

→ 3 orientations qui se sont soldées par une entrée dans le dispositif en 2022, 7 en 2023, 6 en 2024 et 8 en 2025 (à fin septembre).

Les résultats sont très positifs car l'action permet à des personnes pour lesquelles les acteurs du champ AHI n'avaient pas ou plus de solutions à proposer d'accéder à un logement (sous divers statuts) et d'intégrer un parcours résidentiel.

Les partenaires de la veille sociale se sont bien emparés de l'action. Sur les 16 orientations réalisées en 2024, 5 provenaient directement de gestionnaires d'hébergement d'urgence, 4 d'équipes de médiation de rue, 2 du SPIP, 2 des services sociaux départementaux et une du centre hospitalier. L'action bénéficie aux personnes en situation de précarité à la rue ou en rupture d'hébergement.

Cap Habitat parvient à mobiliser les acteurs de l'addictologie (CAARUD) et du soins (EMPP et LHSS mobile) dans des co-accompagnements. Le SIAO qui oriente joue également pleinement son rôle de plateforme de mise en lien, en organisant si nécessaire des réunions pluripartites, en parallèle des orientations.

Si le recours à l'hébergement en diffus a été plus important en 2024 (7 ménages contre 3 en 2023, avec une durée moyenne de séjour assez longue de 8,15 mois), cette étape a permis soit de réaliser des démarches pour obtenir des ressources (pour 3 ménages) soit de mettre les personnes à l'abri alors que la prospection d'un logement adapté restait complexe ou que leur projet de logement n'avait pas encore été défini. Pour ces derniers, cette période leur a permis d'essayer à un logement (avec un statut d'hébergé), de déconstruire leurs représentations et de faire évoluer leur projet logement.

En 2024, le **parcours le plus courant de passer d'un statut d'hébergé à un statut de locataire en titre** dans un autre logement (pour 3 ménages). Le recours à la sous-location est resté marginal.

Les livrables réalisés en 2022-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Activité 2025	En cours	File active « annuelle » au 20/09/2025 de 16 ménages dont 8 nouveaux	Des nouveaux indicateurs de suivi seront intégrés au bilan 2026 (durée d'accompagnement, etc.)
Rapport d'activité 2024	Fait	12 ménages accompagnés (13 adultes et 7 enfants) dont 6 nouveaux ménages. 4 Accès logement : 3 accès à un logement autonome (avec maintien de l'accompagnement), 1 accès à un logement en sous-location	Point de vigilance sur le recours à l'hébergement , malgré l'intérêt de cette étape pour les personnes qui peuvent s'essayer en logement (hébergement diffus) et travailler leur projet logement.
Rapport d'activité 2023	Terminé	9 ménages orientés, dont 7 entrées en accompagnement (dont 3 intégrées en fin d'année) 3 accès logement sous statut d'hébergé	Une quadripartite « Cap Habitat, DDETS, Ville et SIAO » en mars 2023 a permis d'assouplir des critères du public (possibilité d'orienter des personnes avec des ressources et des droits déjà ouverts) ce qui a débloqué les orientations.
Point d'étape 2022	Terminé	7 ménages orientés fin 2022 pour 3 entrées en accompagnement (les autres ont été réorientés vers d'autres dispositifs plus adaptés)	Echanges pour mieux cibler le public et définir les modalités d'orientations

1.7 Action - Equipe mobile de préventions des expulsions locatives (CCAS d'Avignon, en cours)

Equipe mobile de prévention des expulsions (3 ETP de travailleurs sociaux et 1 ETP administratif), principe d'aller vers à tous les stades des procédures d'expulsion pour impayés de loyer jusqu'à la résolution de la situation, avec un focus sur la prévention amont dans le parc privé.

La prévention des expulsions est le principal axe de la mise œuvre accélérée du plan Logement d'abord sur Avignon. Près de 40 % des financements de la convention 2025 étaient dédiés à la prévention. Pour rappel en prévision du dégel des expulsions domiciliaires lié au plan de sortie de la crise Covid, le soutien avait été augmenté en 2023

permettant l'embauche d'un travailleur social supplémentaire. Ainsi 3 des 4 ETP de travailleurs sociaux du service de prévention du CCAS sont pris en charge par des crédits « LDA », ainsi qu'un ETP d'agent de coordination administrative.

L'action s'insère dans une stratégie globale de prévention puisque le CCAS anime également une commission technique de prévention des expulsions (CTPE) mensuelle, mise en place depuis septembre 2021, qui associe le Conseil Départemental, l'ADIL, la CAF, les bailleurs sociaux, les associations spécialisées, le SIAO et le Conseil Local de Santé Mentale. A noter que depuis 2024, les locataires qui le souhaitent peuvent venir présenter eux-mêmes leur situation en CTPE (avec une préparation en amont avec le CCAS).

L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de toute l'équipe de travailleurs sociaux ainsi que du poste d'encadrement. Cela n'a pas empêché l'activité du service d'augmenter de 15% (247 ménages accompagnés en 2024 contre 213 en 2023)

L'implication du CCAS dans cette action lui a permis d'investir les questions liées au logement et à la prévention des ruptures, de s'acculturer au plan Logement d'Abord et de se rapprocher du réseau d'acteur du champ de l'hébergement et de l'insertion par le logement.

Les livrables réalisés en 2021-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Rapport d'activité 2024	Fait	File active annuelle de 247 ménages accompagnés : 103 au stade du commandement de payer (CDP) 116 diagnostic sociaux financiers (DSF) réalisés 13 ménages réorientés vers un accompagnement par le service suite à une préconisation de la CTPE 15 ménages accompagnés hors convention (présentation spontanée au CCAS, etc.) Il y a eu 82 sorties d'accompagnement en 2024 dont 60% suite à une stabilisation de leur situation dans leur logement.	D'une manière générale, le partenariat engagé permet d'avoir un échange d'information fluide entre le CCAS, l'ADIL, les huissiers de la juridiction de Nîmes et la DDETS. Perspectives 2025-2026 : la DDETS propose de refaire le lien avec le président des commissaires de justice de la Cour d'Appel de Nîmes (inclut le Vaucluse), en l'invitant en CCAPEX, afin de maintenir un bon niveau de partenariat et refaire une note à l'attention des commissaires de justice du Vaucluse
Rapport d'activité 2023	Fait	213 ménages accompagnés au titre de la prévention des expulsions (vs 98 en 2022) - Sur les 226 ménages signalés par la préfecture au CCAS comme ayant un commandement de payer, le CCAS a réussi à échanger avec 110 ménages et à en accompagner 67 : soit un taux de captation de 49 % et un taux d'entrée en accompagnement de 30 % des ménages signalés en CDP. <u>Fin d'accompagnement</u> : il y a eu 69 fin d'accompagnements en 2023 dont les trois-quarts (51) ont eu une issue positive (risque d'expulsion	Les bons résultats obtenus par l'équipe mobile en 2023 peuvent s'expliquer par : - les modalités <i>d'aller vers</i> mises en œuvre pour entrer en relation avec les ménages (courriers, recherche de coordonnées téléphoniques et appels, passages au domicile, etc.) - le circuit de l'information fluide qui permet un repérage précoce des situations

		domiciliaire écarté et situation sociale du ménage stabilisée et/ou sécurisée), soit un taux de réussite de 74% des accompagnements réalisés par l'équipe mobile de prévention des expulsions en 2023 , toutes activités confondues.	- la bonne inscription de l'équipe mobile dans le réseau partenarial local
Rapport d'activité 2022	Fait	Nombre d'accompagnement effectués en 2022 : 98 • 18 dès le « commandement de payer », • 69 dans le cadre des diagnostics sociaux et financiers (DSF), • 7 suite à une saisine par la CTPE (CCAPEX locale), • 2 suite à une saisine de la CCAPEX départementale, • 4 suite à des orientations de partenaires. Focus animation CTPE Le CCAS a animé 10 CTPE en 2022, 90 situations de ménages y ont été étudiées, 8 situations sur 10 concerne le parc social.	Action 100% aller vers quel que soit le stade de la procédure (contact courrier, mail, téléphone, VAD afin de créer le contact et susciter la demande). Les modalités d'accompagnement sont souples, les VAD nombreuses
Focus statistique « Santé » dans les accompagnements réalisés en 2022	Fait	Sur l'ensemble des 98 ménages accompagnés en 2022, l'évaluation initiale de leur situation fait apparaître que : • 67 % d'entre eux avaient une problématique de santé importante dont la moitié sans prise en charge dans ce domaine (32 % du total des suivis). • Les ménages ayant une problématique de santé mentale non accompagnée représente 20% du total des suivis en 2022.	Ce focus a fait l'objet d'un travail spécifique auprès du service PEX, conduit par le coordinateur LDA Ville d'Avignon, associant le CLSM d'Avignon (cf. document « Statistique Santé PEX » joint)

1.8 Action - Diffusion d'une culture Logement d'abord (Ville d'Avignon, en cours)

L'objectif est d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et des dispositifs en promouvant la culture et les principes du logement d'abord : actions de communication et organisation de temps d'échange collectifs

Un premier **séminaire a été organisé en mai 2023** pour présenter les divers aspects liés à l'appellation Logement d'abord (philosophie d'action, dispositifs, politique publique) à destination des professionnels du territoire (social, hébergement, logement, santé et IAE). 200 personnes étaient venues en provenance d'Avignon et du Vaucluse.

Pour 2024, le choix a été de reconduire un grand format collectif, mais **plus centré sur les questions de santé**. la Ville a organisé en partenariat avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Montfavet et le Conseil Local de Santé Mentale d'Avignon un **colloque de deux jours**, le 24 et 25 septembre 2024, **sur le thème de la Précarité et de la Santé Mentale : Accompagner « l'habiter », entre rue et logement**. L'évènement a eu un rayonnement régional : 650 personnes étaient présentes, en cumulé, sur les deux journées (près de 400 personnes différentes) en provenance de la région PACA et d'Occitanie. L'« origine professionnelle » du public était très diversifiée comme en 2023: environ un tiers issu de la santé et du médicosocial, un tiers du social et un tiers de l'hébergement/logement.

Trois autres territoires de mise en œuvre accélérée étaient représentés (la métropole d'Aix Marseille Provence, la métropole de Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis) ainsi que sept hôpitaux de la région (Montfavet, Aix, Marseille, Gap, Cannes, Nice et Lyon) et 4 SIAO (Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gard et Hérault). A noter également la mobilisation des services sociaux de droit commun (5 CCAS et 41 agents des 10 Espaces Départementaux des Solidarités de tout le Vaucluse).

En 2025, la Ville a souhaité avoir une approche différente, en organisant une **action de sensibilisation de dimension culturelle** à destination des avignonnais, à l'occasion du programme *Avignon Terre de Culture 2025*⁸. Une exposition sera inaugurée pour accompagner le Festival des Curieuses Soupes, le samedi 22 novembre, au Cloître des Carmes. Elle s'intitule, les « visages suspendus⁹ » et est tirée du projet « Chroniques des invisibles : les visages de la rue » de Julie Tamisier. Ce sont des peintures sur toiles réalisées à partir de photographies de portrait de personnes sans-abri ou en grande précarité d'Avignon (Cf. photos en annexe).

Perspectives 2026

Le contenu et objectifs des actions 2026 ne sont pas encore définis et devront être discutées par la Ville et l'Etat dans le cadre des échanges annuels liés au bilan. Ces actions pourraient prendre la forme de formations ou de temps d'échanges collectif médiatisés sur des thèmes prioritaires, à cibler en accord avec les évolutions attendues du secteur lié à la politique de Logement d'abord.

Les livrables réalisés en 2021-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Organisation d'une exposition « Chroniques des Invisibles » le 22 novembre 2025	En cours		Exposition inaugurée à l'occasion de la fête de la Soupe organisée dans le cadre d'Avignon Terre de Culture 2025
Organisation du colloque <i>Précarité et Santé Mentale : accompagner l'habiter entre rue et logement</i> , le 24 et 25 septembre 2024	Réalisé	650 participants de toute la région PACA	Rayonnement régional. Evènement organisé en partenariat avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Montfavet et le Conseil Local de Santé Mentale d'Avignon. Faible participation des bailleurs sociaux
Organisation d'un séminaire Logement d'abord, le 31 mai 2023	Réalisé	202 participants de tout le Vaucluse	Rayonnement départemental. La Ville est satisfaite de la fréquentation et considère l'objectif de sensibilisation des acteurs du territoire au Logement d'abord comme atteint, avec comme réserve la faible représentation du principal bailleur social sur Avignon.

⁸ Programmation spéciale pour célébrer les 25 ans d'Avignon, Capitale Européenne de la Culture.

⁹ Plus d'info sur le vernissage <https://avignon2025.fr/evenement/le-festival-des-curieuses-soupes/>

1.9 Action - Observatoire du sans-abrisme et du logement d'abord (SIAO de Vaucluse, en cours)

Mise en place d'un observatoire sur le sans-abrisme et le logement d'abord à l'échelle de la ville d'Avignon confié au SIAO de Vaucluse.

2e semestre 2022 : Echanges préparatoires entre la Ville et le SIAO sur un cadrage général de l'observatoire (périmètre et champ d'études) et préparation de la fiche de poste du chargé d'étude.

2023 : Prise de poste d'un chargé d'étude au 02/02/2023. Travail en binôme avec le coordinateur LDA de la Ville pour retravailler le cahier des charges et ébaucher une première grille d'analyse et d'indicateurs. La collecte de données a démarré en mai 2023 (rencontres bailleurs, services de domiciliation, acteurs de la veille sociale). Les échanges se sont poursuivis entre la Ville et le SIAO jusqu'en fin d'année 2023 sans toutefois aboutir à la production d'un cadre d'analyse satisfaisant. Le SIAO n'a pas reconduit le CCD du chargé d'étude, son contrat s'est terminé au 31/12/2023

2024 : à la suite d'un débrief faisant ressortir un manque de temps et un besoin d'éclaircir le rôle et les attentes des deux parties, la Ville et le SIAO ont revu la méthodologie de projet : mise en place de rencontres mensuelles entre le coordinateur LDA de la Ville et les deux personnes en charge de l'observatoire départemental du SIAO. La grille d'analyse et les traitements statistiques sur les données 2023 ont été finalisés en septembre, en vue d'une présentation en comité de suivi annuel avec la DDETS.

2025 : En raison de conflit d'agenda, le comité de suivi prévu pour fin 2024 a dû être repoussé au 20 mars 2025. La rencontre a permis de discuter du périmètre d'étude de l'observatoire, des indicateurs et de la typologie du sans-abrisme¹⁰ proposés et du programme de travail à venir.

Perspectives

Il convient de reprendre la dynamique de projet en apportant des modifications mineures à la grille d'indicateur et en lançant la production du rapport sur les données 2024. Une présentation des résultats pourra être faite aux acteurs ce qui permettra d'articuler cette mission d'observation avec l'animation partenariale du territoire de mise en œuvre accélérée.

A noter, que l'investissement du SIAO dans une mission d'observation plus locale et intégrant la dimension « logement » lui a permis d'expérimenter de nouvelles approches avec une entrée davantage orientée « population et territoire ».

Les livrables réalisés en 2022-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Synthèse des premiers résultats (document « première ébauche d'étude, données 2023)	Fait	Avignon concentre 82% des places HU (169) du département et 79% des places d'hébergement (242) 4 185 personnes différentes d'Avignon ont demandé un hébergement au SIAO (73% des demandeurs du dpt)	Plus-value de l'investissement du SIAO sur des bases de données

¹⁰ La classification se base sur la typologie européenne de l'exclusion liée au logement (dite « grille ETHOS »). Plus d'information dans le document « comité de suivi de l'observatoire local » joint au dossier

		1 328 personnes ont intégré dans une structure ou en logt adapté sur Avignon 76 attributions de logt social pour personnes sans domicile (9,2% du total des attributions) → Selon la typologie du sans-domicilisme proposée par l'observatoire, cela ferait 127 attributions pour personnes sans abri ou sans logement (15,8% des attributions)	logements (acculturation à l'observation logement)
Définition d'une première grille d'analyse et des premiers traitement statistique 2024	Terminé	5 temps d'échanges d'une demi-journée	
Un livrable fin 2023	Incomplet	8 réunions de travail avec le chargé d'observatoire, dont deux avec les personnes en charge de l'observatoire départemental et régional du SIAO	

1.10 Action - Etude des personnes fréquentant les dispositifs de veille sociale (SIAO de Vaucluse, à lancer)

Cette étude émane d'un projet de diagnostic sur le mal-logement à Avignon prévu par la convention cadre initiale mais dont les contours n'avaient pas été précisés. La Ville a conventionné en novembre 2023 avec le SIAO pour lui confier cette étude, en lien avec sa mission de coordination de la veille sociale au niveau départemental et en lien avec sa mission d'observation pour le territoire accéléré LDA avignonnais.

Le sujet vient en résonnance avec d'autres problématiques mises en travail par le SIAO (besoins de remontées d'informations quotidiennes de la part des acteurs de la veille sociale, inconditionnalité de l'accueil des dispositifs versus identification du public reçu pour une quantification sans double compte). Cette action s'intègre à l'observatoire du sans-abrisme et du logement d'abord avignonnais.

Le cadre méthodologique de l'étude est en cours d'élaboration par le SIAO avec une réalisation de l'étude prévue pour 2026.

Les livrables réalisés en 2021-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
action non engagée			Définition en cours du cadre méthodologique

1.11 Autres actions réalisées sur la durée de la convention (non financées par les crédits spécifiques LDA)

- La **Halte de Nuit** est un accueil de nuit pour personnes sans-abris de 15 places qui existe depuis 2019. La Ville mettrait à disposition gracieusement de l'association Habitat Alternatif Social le lieu (valorisation immobilière annuelle : 11 340 €) et le CCAS d'Avignon assurait le financement et le portage des repas (coût annuel : 37 000€). La Halte de nuit a fermé en mai 2025, sur décision de l'association suite à une infestation de punaises de lit et au vu de l'état du bâtiment (mauvaise isolation thermique). Suite à une demande d'HAS, la Ville s'est dite favorable à conclure un bail à réhabilitation dans le cas où un partenaire s'engage à réaliser les travaux.

Dans l'attente, le RDC d'une salle municipale (Mérindol) a été mise à disposition pour que le dispositif rouvre pendant la période hivernale. **La Halte de Nuit a repris du service début novembre dans ce lieu provisoire.** La Ville a également mis en relation HAS et la DDETS avec un propriétaire désireux de faire de l'occupation temporaire sur un bien récemment acquis, dans l'attente de la réalisation du projet immobilier (site « Groupama »). Le projet d'occupation temporaire est à l'étude. S'il se réalise, la Halte de Nuit pourra être provisoirement transféré dans ces locaux.

-  Le **dispositif "Avignon Ville Solidaire"** soutient le tissu associatif qui œuvrent pour des personnes en difficulté sur diverses thématiques. Les subventions versées dans ce cadre pour des actions destinées à des personnes sans domicile représentent 45 500€¹¹ en 2025, soit 40 % de l'enveloppe total.
-  **Livraison en janvier 2023 de la « Maison Flammarion » qui propose 5 studios à la location à des jeunes en rupture afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.** Ce projet a reçu le soutien de la Ville à travers la mise à disposition du bien immobilier via un bail emphytéotique et la garantie d'emprunts bancaires. L'opération a été portée par « Loger Jeunes Vaucluse » (locataire du bail et maître d'œuvre d'insertion) et la gestion est assurée par l'association Habitat Alternatif Social (HAS). La Mission Locale est partie prenante du projet.
-  **Livraison en 2024 d'un centre d'hébergement pour personnes sans domicile victime d'homophobie** (5 logements T3) dans un bâtiment municipal mis à disposition via un bail emphytéotique à SOLIHA Provence qui l'a réhabilité.

Sur la période 2022-2025, le soutien de la Ville à ces diverses actions qui s'inscrivent dans la lutte contre le sans abris au niveau local **s'élève à 356 233€** (cf. annexe 5).

1.12 Mobilisation du contingent municipal de logement social pour des personnes sans domicile

Conformément aux engagements pris en juin 2023, lors de la réunion de bilan et de perspectives du « Territoire accélérée d'Avignon », un travail a été conduit avec le service municipal « Accès au logement » qui gère le contingent réservataire pour intégrer à son fonctionnement une « logique de Logement d'abord » (mobilisation de logements avec mise en place d'un étayage en fonction des besoins des demandeurs).

Un **important travail d'adaptation des outils de suivi** du service s'est déroulé sur le second semestre 2023, afin de mieux qualifier la situation des demandeurs vis-à-du logement, en particulier pour les personnes sans logement personnel.

Bien que la Ville considère les personnes hébergées chez un tiers comme relevant du « sans domicilisme », du fait de la précarité de leur hébergement, **les résultats** visibles dans le tableau ci-bas **concernent les personnes sans domicile, au sens communément utilisé par l'Etat** (les personnes sans-abri et les personnes hébergées en structure).

L'objectif annoncé de mobilisation d'au moins 10% du contingent municipal a été atteint en 2024 : **14% des attributions réalisés l'ont été pour des ménages sans domicile. Cela représente 18 attributions** (7 pour des personnes sans-abri et 11 pour des personnes hébergées en structure ou en logement provisoire).

¹¹ Hors subvention versée chaque année Restos du cœur (13 800€) car bien que le public soit en situation très précaire, il est majoritairement en logement.

Si le **taux d'attribution pour personne sans domicile augmente d'un point** par rapport à 2023 (il était de 13%), il y a eu en réalité moins d'attributions (- 2). Ces résultats sont à remettre dans un contexte de baisse généralisée du taux de rotation dans le parc social qui ont conduit à une diminution du nombre de logements sociaux mis à disposition de la Ville et à une baisse de 14% des attributions totales : il y a eu un total de 153 attributions en 2023 suite à une désignation par le service municipal de logement et 131 en 2024.

Si l'on inclut les personnes hébergées chez un tiers, il apparaît que **les personnes sans logement personnel sont prioritaires par le service**. Elles sont surreprésentées au niveau des attributions (44%) par rapport à leur poids parmi les demandeurs enregistrés (28%) en 2024.

⇒ Les résultats sont détaillés dans le document « *Bilan 2024 de l'activité du service logement de la Ville d'Avignon, réalisée au bénéfice de personnes sans logement personnel* » joint à ce dossier.

Les livrables réalisés en 2023-2025	Etat de la réalisation	Indicateurs de suivi et résultats	Observations
Bilan « LDA » 2024 du service logement municipal d'Avignon	Fait	- Part des personnes sans domicile au sein des demandeurs enregistrés : 11% (70 ménages) - Part des personnes sans domicile au sein des désignations en CALEOL effectués : 15% (45 positionnements) - Part des personnes sans domicile au sein des attributions de logement : 14% (18 attributions)	A noter une hausse de 49% du nombre demandeurs sans domicile enregistrés en 2024 par rapport à l'année précédente. → Cela peut s'expliquer par une meilleure qualification, par le service, de la situation des demandeurs, suite au travail réalisé fin 2023 pour adapter les tableaux de bord.
Bilan « LDA » 2023 du service logement municipal d'Avignon	Fait	- Part des personnes sans domicile au sein des demandeurs enregistrés : 8% (47 ménages) - Part des personnes sans domicile au sein des positionnements en CALEOL effectués : 12% (46 positionnements) - Part des personnes sans domicile au sein des attributions de logement : 13% (20 attributions)	Le taux de logement sociaux du contingent attribué à des personnes sans domicile (13%) est supérieur à l'objectif fixé par l'Etat à ces services au national (6,80%) et près du double de celui réalisé à l'échelle d'Avignon tout contingent confondus (7,1% en 2023, <i>source SNE, traitement « observatoire local du sans-abrisme »</i>)

2 Retour d'expérience sur la dynamique partenariale : avancées, réussites, difficultés, bonnes pratiques

En rappel de ce qui a été dit en préambule, la mise en place des instances de gouvernance de **la démarche AMI LDA a fédéré un large réseau d'acteurs institutionnels et de terrain** agissant dans les domaines du Social, de la Santé, du Logement, de l'Hébergement et de l'Insertion par l'activité économique du territoire. Le comité de pilotage a réuni une vingtaine de partenaires (cf. liste des membres en annexe 1) et le comité des acteurs du Logement d'abord 90 personnes issues d'une soixantaine de services et d'organismes.

Les temps forts collectifs organisé par la Ville avec le soutien de l'Etat (séminaire 2023 et colloque 2024) ont réuni de nombreux professionnels de diverses domaines, favorisant la diffusion des enjeux, des bonnes pratiques et des questionnements liés à la mise en œuvre du Logement d'abord sur le territoire.

Place des bailleurs sociaux

Si d'une manière générale **les bailleurs sociaux ont fait part de leur intérêt pour l'AMI LDA avignonnais**, en étant présents lors des rencontres partenariales et sur les commissions techniques de prévention des expulsions, nous devons désormais traduire cette dynamique sur le plan opérationnel dans d'autres aspects du projet Logement d'abord local.

La mise en œuvre d'une plateforme territoriale d'accompagnement portée par le SIAO et le développement de projet d'accompagnement pour locataires vulnérables dans le parc social apparaissent comme **deux leviers pour impliquer davantage les bailleurs sociaux** dans la politique de réduction du sans-abrisme.

Santé

La Ville travaille de manière étroite avec le **Conseil Local en Santé Mentale d'Avignon**, en articulant la démarche territoriale de Logement d'abord avec l'axe de travail « habitat et santé mentale » du CLSM. L'organisation conjointe du colloque de 2024 avec le CLSM et le Centre Hospitalier spécialisé de Montfavet a permis un rapprochement stratégique avec ce dernier. **Cette synergie constitue un socle pour mieux associer les questions de santé** au déploiement local du Logement d'abord.

Communauté d'agglomération du Grand Avignon

La Ville a participé aux travaux concernant la cotation de la demande de logement social. L'absence de logement étant un critère de priorisation obligatoire, la Ville a simplement veillé à ce que les nombres de points accordés aux personnes sans logement personnel soient à la hauteur des enjeux, ce qui est le cas dans la pondération retenue. Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) qui inclut le résultat des travaux menés sur la cotation de la demande a été présenté et adopté en conseil communautaire du 21 octobre 2024. Le dispositif de cotation est mis en place depuis le 1er janvier 2025.

Conseil Départemental de Vaucluse

Les échanges entre la Ville et le Conseil Départemental sur les questions d'accès au logement des personnes défavorisées n'ont pas débouché sur une stratégie commune particulière à ce sujet. La tension en œuvre sur les services sociaux départementaux ne permet pas au Département de dégager des marges de manœuvre pour développer de nouvelles actions. Nous souhaitons suggérer l'intégration de nouveaux projets dans le Contrat Local des Solidarités, comme par exemple la mise en place de permanence des EDES¹² dans les accueils de jour avignonnais mais cela n'a pas été possible. Toutefois, cela n'empêche pas au niveau opérationnel de **veiller à articuler les démarches**. Les responsables territoriaux des services sociaux départementaux participent aux comités de suivi annuels des dispositifs du *territoire accéléré Logement d'abord* (actions « prévention des expulsions » et « accompagnement pour ménages en habitat précaire »). Depuis 2021, par l'intermédiaire du Contrat Local de Solidarités, le Conseil Départemental finance près de 0,7 ETP au CCAS d'Avignon sur la prévention des expulsions (animation de la commission technique de prévention des expulsions et réalisation de diagnostics sociaux financiers).

¹² Espaces Départementaux des Solidarités.

A noter que le contexte budgétaire difficile des Conseils Départementaux s'est traduit sur le territoire par une baisse importante, en 2025, de l'enveloppe du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Fonds d'Aide aux Jeunes en 2025.

SIAO de Vaucluse

Le partenariat entre la Ville et le SIAO s'est étoffé du fait des actions qui lui ont été confiées dans le cadre de l'AMI LDA d'Avignon. La collaboration est fructueuse. Au-delà des liens avec l'adjointe au Mair et avec le coordinateur LDA, le SIAO associe de plus en plus les différents services de la Ville (solidarités, tranquillité publique et police municipale) aux échanges concernant la veille sociale. Cela a permis de développer l'interconnaissance entre les services et les associations, d'avoir des échanges croisés sur les questions de prise en charge des publics vulnérables dans l'espace public et de créer de nouvelles collaborations sur le terrain.

Animation partenariale générale

Le rôle de coordination de la Ville sur les questions liées à la politique de Logement d'abord n'est pas si évident car les principaux leviers ne sont pas de son ressort (politiques d'hébergement, de logement, de santé, action sociale). D'autant plus que l'Etat place les SIAO au cœur de la coordination du champ « Accueil Hébergement et Insertion ». L'engagement de la collectivité dans cette politique locale de réduction du sans-abrisme peut plus facilement se traduire par de l'animation partenariale. Pour être efficace, il nous semble que cette animation est toutefois conditionnée à une bonne connaissance des dynamiques, enjeux et projets conduits par les services de l'Etat et par l'Agence Régionale de Santé au niveau local et qu'elle dépend, en partie, de la capacité de la collectivité et des partenaires institutionnels à dégager du temps pour se coordonner.

L'animation partenariale s'est concentrée en 2025 sur les questions évoquées précédemment de prise en charge des publics vulnérables dans l'espace public, à la croisée des enjeux d'accompagnement et de tranquillité publique.

3 Perspectives : nouvelle feuille de route et chantiers 2026

La projection pour l'année 2026 est particulière du fait des élections municipales de mars 2026. Les principaux chantiers et priorités présentées ici, feront l'objet d'échange en réunion de bilan et de perspectives avec la **Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement** et la **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités** (DDETS) et la Ville d'Avignon. Puis ils seront soumis à une discussion avec les représentants de la **future majorité du Conseil Municipal d'Avignon**.

- ➔ **Assurer la continuité des actions engagées** dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du plan LDA et finaliser le lancement de l'observatoire local à travers une présentation de l'état des lieux aux partenaires du territoire
- ➔ **Ancrer le Logement d'abord en accélérant la transformation des pratiques professionnelles** dans les secteurs œuvrant à la réduction du sans-abrisme. La diffusion d'une culture partagée autour de principes du Logement d'abord reste un enjeu fort pour favoriser le déploiement du plan LDA sur Avignon. La réunion annuelle de bilan et de perspectives devrait permettre à la Ville et l'Etat de convenir des attendus pour 2026 sur ce sujets (colloque thématique, formations ciblées, ateliers réguliers d'échanges de pratiques, etc.).

- ➔ Discuter des **articulations possibles entre l'animation** partenariale du territoire accéléré LDA **avec l'émergence d'une plateforme territoriale d'accompagnement** portée par le SIAO de Vaucluse et avec la création attendue d'un dispositif **Un Chez-Soi d'Abord** dans le Vaucluse.
- ➔ **Poursuivre l'acculturation de la Ville** d'Avignon aux enjeux du Logement d'abord
 - en renforçant les liens entre le service municipal de logement et le CCAS et en accompagnant leur inscription dans le réseau d'acteur lié aux politiques de réduction du sans-abrisme
 - en sensibilisant la future majorité municipale aux enjeux de la politique de Logement d'abord

Listes des annexes

Annexe 1 : Liste des membres du comité de pilotage

Annexe 2 : Stratégie « logement d’abord » du territoire avignonnais

Annexe 3 : Liste des actions conventionnées (2021-2024) et stade d’avancement (statut)

Annexe 4 : Moyens complémentaires engagés par la Ville et son CCAS pour la réalisation du plan d’action

Annexe 5 : Détails financiers de l’apport de la Ville à la lutte contre le sans abris, hors convention « territoire accélérée Logement d’abord »

Annexe 6 : Programme et affiche du colloque 2024

Annexe 7 : Photos de la préparation de l’exposition les « Visages suspendus : chroniques des invisibles »

Annexe 8 : Exemples de publications sur le Logement d’abord dans le magazine municipal et autres supports institutionnels locaux

Listes des institutions invitées au comité de pilotage « Avignon, territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord »

Ville d'Avignon et son Centre Communal de l'Action Sociale

Etat

Préfecture de Vaucluse

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) du Vaucluse

Direction départementale des territoires (DDT) de Vaucluse

Délégation départementale du Vaucluse de l'Agence Régionale de Santé PACA

Collectivités territoriales

Conseil départemental de Vaucluse

Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Institutions hospitalières

Centre Hospitalier de Montfavet

Centre Hospitalier d'Avignon

Organismes de sécurité sociale

Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse

Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse

Fondation, fédérations, organismes représentatifs et acteurs liés au Logement d'abord

Association Régionale des organismes HLM (ARHLM) PACA Corse

Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) PACA Corse

Fondation Abbé Pierre

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de Vaucluse

Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) PACA & Corse

Union Régionale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (URCLLAJ) PACA

Union Professionnelle du Logement Accompagné (UNAFO)

Annexe 2 : Stratégie « logement d'abord » du territoire avignonnais

Stratégie Logement d'abord du territoire avignonnais

Présentée en comité des acteurs du Logement d'abord le 26 janvier 2023

Enjeux transversaux :

- ✓ Porter une attention particulière sur l'accès et maintien dans le logement des jeunes et des personnes vieillissantes
- ✓ Favoriser le développement des démarches d'aller vers

Orientation 1 : Améliorer la connaissance des publics au niveau local

- Développement d'une démarche locale d'observation sociale dans le champ du Logement d'abord

Orientation 2 : Faciliter l'accès au logement des personnes sans domicile, en lien avec la mobilisation de l'accompagnement

- Renforcement des liens existants entre bailleurs, réservataires et acteurs de l'accompagnement
- Favoriser l'attribution de logements sociaux aux personnes sans domicile ou risquant de l'être

Orientation 3 : Produire et mobiliser plus de logements adaptés aux besoins des personnes sans domicile, en tenant compte des enjeux d'équilibre social des territoires

- Produire des logements sociaux adaptés aux besoins des personnes sans domicile

Orientation 4 : Prévenir les situations de rupture de logement sur Avignon (en lien avec le PDALHPD de Vaucluse)

- Consolider le travail de prévention des expulsions des acteurs du territoire
- Intervenir en amont des procédures d'expulsions, en particulier dans le parc privé
- Faciliter les mutations
- Repérer les situations de détresse en logement pouvant conduire à une rupture de logement

Orientation 5 : Favoriser les approches croisées entre le sanitaire et le social dans les dispositifs d'accompagnement (en lien avec les travaux du Conseil Local en Santé Mentale)

- Dresser un état des lieux des besoins de l'accès aux soins des personnes sans domicile ou en voie d'expulsion domiciliaire
- Favoriser la pluridisciplinarité et renforcer la coordination entre les acteurs du social et de la santé

Orientation 6 : Développer une culture commune autour du Logement d'abord

- Faciliter la formation des professionnels intervenant auprès de personnes en situation de précarité sur les approches et les pratiques liées au Logement d'abord
- Favoriser les échanges entre les acteurs liés au Logement d'abord

Annexe 3 : Liste des actions conventionnées (2021-2025) et stade d'avancement

Champ de l'action		Actions	Porteurs	Présentation	Statut de l'action
Coordination	1	Coordination	Ville d'Avignon	Coordinateur en charge de la réalisation du plan LDA avignonnais : mise en œuvre du plan d'action et animation partenariale	En cours
Veille sociale	2	Accompagnement vers le logement des personnes domiciliées au CCAS	CCAS d'Avignon	Financement d'1 ETP de travailleur social pour fluidifier les parcours vers l'hébergement et vers le logement des personnes domiciliées au CCAS d'Avignon	En cours
	3	Renfort des acteurs de la veille sociale avignonnaise	SIAO de Vaucluse	Financement d'1 ETP de travailleur social au SIAO qui vient en soutien des équipes de médiation de rue et des ADJ, sur Avignon, afin de renforcer l'accès aux droits et l'accès à l'hébergement logement des personnes à la rue et améliorer la coordination des acteurs et leurs liens avec le SIAO	En cours
	4	Accueil de jour le Passage	SOS Solidarités	Renfort en ETP (2) de l'accueil de jour le Passage, pour faciliter l'accompagnement social et l'accès à l'emploi des plus démunis	En cours
	5	Accompagnement pour ménages en habitat précaire	SOLIHA Provence	Dispositif d'accompagnement global (1 ETP de travailleur social) à destination de ménages en habitat précaire (campements, caravane, etc.) croisant l'accès aux droits / l'insertion professionnelle et l'accès au logement	En cours
Accès au logement	6	Dispositif de la rue au logement	Cap Habitat	Quinzaine de mesures d'accès direct de la rue au logement (orientation SIAO), avec accompagnement global renforcé. Travail sur la fluidité du régime d'occupation au sein d'un même logement sans ordre préétabli (hébergement, sous-location, location).	En cours
Maintien dans le logement	7	Equipe mobile de prévention des expulsions locatives	CCAS d'Avignon	Equipe mobile de prévention des expulsions (4 ETP), principe d'aller vers à tous les stades des procédures d'expulsion pour impayés de loyer jusqu'à la résolution de la situation, avec un focus sur la prévention amont dans le parc privé.	En cours
Changement de pratique	8	Diffusion d'une culture Logement d'abord	Ville d'Avignon	L'objectif est d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles et des dispositifs en promouvant la culture et les principes du logement d'abord : actions de communication et organisation de temps d'échange collectifs	En cours
Observation / connaissance	9	Observatoire LDA Avignon	SIAO de Vaucluse	Création d'un observatoire sur le sans-abrisme et le logement d'abord local	Finalisation de la phase de lancement
	10	Etude des personnes fréquentant les dispositifs de veille sociale	SIAO de Vaucluse	Etude sur les usagers (profils et besoins) des accueils de jour, des services de domiciliation, des maraudes et des équipes de rue sur Avignon	Lancement
	11	Etude "Jeunes Emploi Logement"	Mission Locale du Grand Avignon	Etude en lien avec les acteurs concernés et devant déboucher une série de préconisation pour la mise en place d'une stratégie d'accès au logement et à l'emploi des jeunes sur le territoire	Action terminée

Annexe 4 : Moyens complémentaires engagés par la Ville et son CCAS pour la réalisation du plan d'action

Reste à charge prévisionnel 2025 du CCAS pour les postes financés dans le cadre du LDA

Dépenses sur salaires uniquement

Coût 1 ETP TS*	Demande sub LDA 2025		Reste à charge CCAS	
	Montant	%	Montant	%
49 040 €	41 500 €	84,62%	7 540 €	15,38%

* Coût chargé moyen projeté pour 2025

Coût 1 ETP agent administratif *	Demande sub LDA 2025		Reste à charge CCAS	
	Montant	%	Montant	%
35 172 €	30 000 €	85,30%	5 172 €	14,70%

* Coût chargé projeté pour 2025

Coût global Equipe mobile PEX (3 TS + 1 AA) + Domiciliation (1 TS)	Demande sub LDA 2025		Reste à charge CCAS	
	Montant	%	Montant	%
231 332 €	196 000 €	84,73%	35 332 €	15,27%

Annexe 5 : Détails financiers de l'apport de la Ville à la lutte contre le sans abris, hors convention « LDA »

Financements Ville-CCAS d'actions relevant de la lutte contre le sans abris (hors AMI LDA Avignon)							
Actions	Porteurs	2022	2023	2024	2025	Total	Description de l'action
Halte de nuit	HAS	48 340 €	48 340 €	48 340 €	16 113 €	161 133 €	Mise à disposition du bâtiment par la Ville (11 340€), fourniture de 17 repas quotidien par le CCAS (37 000€). La participation prévisionnelle est moindre en 2025, du fait de la fermeture du dispositif entre mai et novembre
Subventions "Avignon Ville Solidaire" pour des actions destinées à des personnes sans domicile	Divers	39 000 €	37 800 €	52 800 €	45 500 €	175 100 €	Soutien aux associations de la veille sociale pour des actions d'accès aux droits et d'aide alimentaire et pour des associations proposant de de l'hébergement et du logement pour personnes sans domicile
Maison Mazarine	CH d'Avignon			20 000 €		20 000 €	Service pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugales avec un accompagnement global (accompagnement social et sanitaire) en lien avec les acteurs du territoire.
Autre action en faveur des femmes victimes de violence (hébergement, accompagnement social)	SOLIHA Provence						Cession immobilière temporaire (bail à réhabilitation) d'un bâtiment communal pour la création d'un centre d'hébergement et d'un accueil de jour pour femmes victimes de violence
Maison Flammation (logement temporaire pour jeunes en rupture)	HAS						Cession immobilière temporaire (bail à réhabilitation) pour un projet de logement accompagné à destination de jeunes (Maison Flammarion gérée par HAS)
Total 1		87 340 €	86 140 €	121 140 €	61 613 €	356 233 €	

Détails subventions "Avignon ville solidaire" valorisées pour l'A.M.I. LDA					
	2025	2024	2023	2022	Précision
Subventions (convention pluriannuelle)					
Hébergement logement					
Mas de Carles	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	
AHARP	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	
Habitat et Humanisme	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	
Accès aux droits					
Secours Catholique	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Aide alimentaire					
Secours populaire	6 000 €	6 000 €	4 000 €	4 000 €	
Restos du cœur	13 600 €	13 600 €	13 600 €	13 600 €	Ne pas prendre en compte, public principalement non SDF
Croix Rouge	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	
Banque alimentaire	8 000 €	8 000 €	6 000 €	6 000 €	
Subventions (hors convention pluriannuelle)					
Mobil'Douche		5 000 €			Financé à partir de 2024
Le Refuge	3 600 €	3 000 €		3 000 €	Hébergement jeunes LBGTQ. Pas de demande en 2023
Cent pour un	1 900 €	1 800 €	1 800 €		Hébergement citoyen pour migrants
Passerelle		3 000 €			
TOTAL	59 100 €	66 400 €	51 400 €	52 600 €	
Total hors Restos du cœur	45 500 €	52 800 €	37 800 €	39 000 €	

Annexe 6 : Programme et affiche du colloque 2024

AVIGNON

**COLLOQUE
PRÉCARITÉ ET
SANTÉ MENTALE**

mardi
24
ET
merc.
25
SEPT.
2024

**Accompagner
« l'habiter »,
entre rue et logement**

24
SEPT

Clinique de la précarité :
« Mieux comprendre pour
mieux (sup)porter »

Ciné-débat au cinéma Utopia

25
SEPT

« De la rue au logement,
l'accompagnement à l'épreuve du vécu »


INSCRIPTION


Centre
Hospitalier
de Montfavet


PRÉFET
DE VAUCLUSE


CLSM
AVIGNON


ARS
AVIGNON


AVIGNON
Ville d'exception

Comme la maladie mentale et les addictions, la précarité est l'objet de stigmatisation. L'association des deux entraîne ainsi une double stigmatisation, celle de la maladie et celle de l'exclusion. Accompagner les publics précaires s'apprend auprès d'eux, auprès de professionnels experts, et dans le cadre de réflexions collégiales et de regards cliniques, sociologiques et anthropologiques. C'est ce que nous vous proposons tout au long de ce colloque...

**MARDI
24 SEPTEMBRE**

 Salle polyvalente Félixien
Florent à Montfavet

**Clinique de la précarité « Mieux
comprendre pour mieux (sup)porter »**

Organisé par le Centre Hospitalier
de Montfavet

9h Accueil du public

9h30

Mot de bienvenue et présentation du colloque

 **Luk SOURIAU**
Directeur Territorial ARS Vaucluse

 **Marie-Laure PIQUEMAL-RATOUIT**
Directrice du Centre Hospitalier de Montfavet

 **Frédérique CORCORAL**
Adjointe déléguée au quartier Ouest et
à l'accompagnement des personnes en
grande précarité

 **Sabine GIRARDIN**
Directrice du SIAO de Vaucluse

10h Clinique de l'exclusion

 **Dr Sylvie ZUCCA QUESEMANT**
Psychiatre et psychanalyste, auteure de
Je vous saisis ma rue

11h Addiction et précarité

 **Dr Stéphanie BOICHOT GEIGER**
Addictologue, Médecin chef de service à
la Préfecture de Police de Paris

12h

**Diffusion de témoignages audio de personnes
à la rue accompagnées par l'équipe mobile
psychiatrie précarité du CH Montfavet**

12h30 à 14h

**Pause méridienne et séance de dédicace des
ouvrages du Dr Sylvie ZUCCA QUESEMANT**

14h

**Clinique de la désocialisation, regard
sociologique et anthropologique sur la marge, la
désocialisation, l'abandon de soi, la fatalité, le
rejet et l'impulsivité.**
Présentation de l'équipe mobile psychiatrie
précarité MARSS (Mouvement et Action pour le
Rétablissement Sanitaire et Social) de l'AP-HM

 **Emilie LABEYRIE**
Psychologue Clinicienne

 **Dr Elisabetta MONFARDINI**
Psychiatre

 **Julien GRARD**
Ingénieur de recherche hospitalier
(anthropologie sociale et de la santé)

15h45

**Diffusion de témoignages audio de personnes
à la rue accompagnées par l'équipe mobile
psychiatrie précarité du CH Montfavet**

16h

**Échange libre avec le public, retours sur les
éléments théoriques et expérimentiels de la journée**

17h Clôture de la première journée

SOIRÉE

 **Cinéma Utopia
Avignon Intramuros**

Ciné-débat

**Organisé par le conseil local
de santé mentale (CLSM)**

**Séance
7,50 €**

20h

**Projection du film en présence du réalisateur
Xavier GAYAN « Au Clémenceau » en présence
de l'auteur. Le Clémenceau est un bar tabac PMU
fréquenté par une clientèle populaire à Saint
Raphaël. Il y a les clients qui ne font que passer et
les habitués qui viennent combier leur solitude.
Il y a Gérard, Choukri ou l'Alsacien, les gratteurs
de FDI ou les leveurs de coude d'un soir...**

**MERCREDI
25 SEPTEMBRE**

 Salle polyvalente Félixien
Florent à Montfavet

**« De la rue au logement,
l'accompagnement à l'épreuve
du vécu »**

Organisé par la Ville d'Avignon,
avec le soutien
de l'État


PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LE
LOGEMENT D'ABORD

9h Accueil du public

9h30 Ouverture de la journée

 **Cécile Hello**
Maire d'Avignon

 **Frédérique Corcoral**
Adjointe déléguée au quartier Ouest et
à l'accompagnement des personnes en
grande précarité

 **Christine Maison**
Directrice Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités (DDETS) de
Vaucluse

9h45

Second plan Logement d'abord (2023-2027)

 **Lucie Gonzalez**
Cheffe de projet, Délégation
Interministérielle à l'Hébergement et à
l'Accès au Logement (DIHAL)

**Le « Un chez-soi d'abord » et son déploiement
en France**

 **Raphaël Bouloudnine**
Coordinateur national du Un chez-soi
d'abord et référent santé à la DIHAL

10h30

**Le rétablissement en pratique,
accompagnement orienté rétablissement en
santé mentale, principes et outils**

 **Raphaël Bouloudnine**
Coordinateur national du Un chez-soi
d'abord, DIHAL

Nathalie Gedrose et Isabella Bourrachot
Médiatrices de santé à ESPER PRO,
plateforme régionale de pair-aidance

12h à 13h30

Pause méridienne

13h30

**Diffusion de témoignages audio de personnes
à la rue accompagnées par l'équipe mobile
psychiatrie précarité du CH Montfavet**

13h45

**Restitution de l'étude « le Logement
d'abord saisi par ses destinataires » avec la
participation de personnes accompagnées et de
professionnels du territoire**

 **Julien Lévy et Gabriel Uribebarrea**
Sociologues, auteurs de l'étude,
co-porteurs de la Chaire PUBLICS des
politiques sociales du Laboratoire PACTE
de l'Université Grenoble Alpes

Temps d'échange : « parcours »

15h Pause

**Temps d'échange : « temporalité(s) de
l'accompagnement »**

16h30 Clôture

Annexe 7 : Photos de la préparation de l'exposition les « visages suspendus : chroniques des invisibles » de Julie Tamisier



Annexe 8 : exemples de publications sur le Logement d'abord dans le magazine municipal

Article paru en décembre 2022

Article paru en décembre 2024

REGARD(S)

LOGEMENT D'ABORD

DE LA RUE AU LOGEMENT, AVIGNON S'ENGAGE

T Delphine Michelangeli - P Christophe Aubry



▲ En 2022, 170 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individuel (recouvrement des droits et accès au logement) au sein de l'accueil de jour Le Passage, sur 13 000 passages au total

Solidaire et volontaire face aux personnes vulnérables et sans-abris, la Ville d'Avignon s'engage en utilisant tous les leviers possibles pour les aider et leur proposer une solution de logement, notamment à travers son parc social, mais également en coordonnant un maillage partenarial modulable et pluridisciplinaire. Depuis 2021, la Ville est conventionnée comme territoire de mise en œuvre accélérée du Plan national Logement d'Abord, intégrant ainsi la 2^e vague de labellisation aux côtés de 22 autres collectivités : un engagement et une politique publique saluée par l'État, qui porte ses fruits !

Le Logement d'Abord (LDA) est un plan quinquennal dont l'ambition est de diminuer le nombre de personnes sans domicile et de les orienter vers le logement, grâce à un accompagnement adapté. Rendre plus efficace la lutte contre le sans-abrisme sur le territoire, tel est le but de la démarche locale de Logement d'Abord, l'un des principaux enjeux étant d'enrichir les partenariats entre acteurs du logement et de l'accompagnement (social, santé, hébergement), pour mieux répondre aux besoins des personnes en difficulté. Les publics visés sont les personnes sans-abris, en structure d'hébergement ou hébergées chez un tiers, en habitat précaire, en logement inadéquat ou en

situation de détresse pouvant conduire à une rupture de logement.

Un maillage partenarial pour agir concrètement

La Ville met en œuvre depuis trois ans cette démarche, en lien avec l'État, et anime un large réseau partenarial, réunissant plusieurs porteurs de projets (dont CCAS, SIAO, SOS Solidarités, SOLIHA, Cap Habitat, Mission Locale). « Très peu de villes sont financées pour porter en direct le Logement d'Abord, précise Frédérique Corcoral, adjointe à l'accompagnement des personnes en grande précarité. C'est un vrai engagement. Nous faisons appel à des partenaires, pour financer et soutenir des projets. Avignon concentre le plus

d'hébergement d'urgence du Vaucluse (80 %, ndr) mais l'offre est limitée. De plus, outre les difficultés d'accès au logement, se rajoutent également une dégradation de la santé mentale suite à la crise Covid. Chacun a son rôle à jouer pour faire le lien, alerter, aider. » Le 6 décembre, trois élus d'Avignon, Mmes Corcoral et Lepage, ainsi que M. Bluy, réuniront bailleurs sociaux et Hôpital de Montfavet sur le sujet.

Le CCAS, acteur de la prévention des expulsions

Prévenir les situations de rupture de logement est l'une des orientations fortes du LDA sur Avignon. Grâce à l'apport des crédits spécifiques (173 400 € soit un tiers de l'enveloppe totale), la direction Inclusion sociale du CCAS d'Avignon a pu compléter ses missions et créer un service dédié à la prévention des expulsions pour agir en amont du sans-abrisme, notamment sur la question du maintien dans le logement. Le CCAS a pu expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement basées sur les principes de « l'aller vers », renforcer ses relations partenariales et structurer son activité historique de domiciliation, dont l'objectif est de passer de la rue au logement. 100 expulsions de ménages avignonnais ont ainsi pu être évitées en 2022. « Le but c'est d'éviter de basculer à la rue,

explique Mireille Lambert, directrice du CCAS. Trois travailleurs sociaux et un agent administratif ont été recrutés pour travailler en amont des expulsions et accompagner les personnes. C'est une expérience novatrice qui marche, plébiscitée par l'État et les partenaires. » Une expérience qui permet aussi de détecter d'autres problématiques liées notamment à la santé mentale et là encore, d'orienter vers un parcours adapté et constructif.

Le SIAO coordonne les acteurs sociaux

Enfin, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du Vaucluse, gestionnaire du 115 (numéro d'urgence, 24h/24, 7j/7), est une plateforme unique qui accueille et oriente toute personne en situation de précarité et d'exclusion. Son objectif principal est de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de renforcer l'accès aux droits. Le LDA permet au SIAO 84 de soutenir davantage les équipes mobiles de rue et de créer un observatoire local du sans-abrisme. ▲

À noter : l'application mobile du SIAO84 « Sur ma route » recense tous les lieux et services utiles aux personnes en difficultés (sans abonnement téléphonique)

494 283 €, c'est la subvention accordée par l'État à la Ville d'Avignon en 2023 au titre du LDA

1/4 des personnes inscrites au service Logement de la Ville sont sans résidence stable

75 % du parc social avignonnais est situé dans le périmètre NPNRU

15 000 logements sociaux à Avignon sont détenus par trois principaux bailleurs (Grand Delta Habitat, Enlila et CDC Habitat Social)

ACCÈS AU LOGEMENT UN SERVICE ACTIF ET RÉACTIF

Le service municipal « Accès au logement » participe à la réponse apportée par la Ville aux ménages sans résidence stable de la commune. En charge de la gestion du contingent municipal de logements sociaux, le service dispose chaque année d'une centaine de logements sur lesquels positionner des candidats. À noter que le parc social avignonnais est très élevé, avec près d'un logement sur trois des résidences principales. Jean-Marc Bluy, adjoint délégué à l'Habitat et au logement, reçoit près de 150 personnes chaque mois, lors de permanences organisées au sein des mairies et du service dédié : « Au travers du logement social, nous apportons notre contribution aux orientations du Logement d'Abord en nous préoccupant des personnes en grande précarité, en particulier quand elles sont en situation de handicap. On reçoit les administrés physiquement, on est les seuls à le faire, on essaye de trouver des solutions. L'an dernier, sur 253 dossiers positionnés au sein des bailleurs sociaux, 179 personnes ont obtenu un logement, soit près d'un ménage rélogé tous les deux jours. »

ACCUEIL DE JOUR LE PASSAGE CRÉER DU LIEN POUR AIDER À SORTIR DE L'ENGRENAGE

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, le groupe SOS Solidarités a ouvert un accueil de jour à Avignon (Bd Emile Desfont) en novembre 2021, notamment grâce au financement LDA (70 000 €/an sur un budget global de 300 000 €). L'équipe du Passage (6 professionnels et 4 bénévoles) accueille chaque jour, une file active de 60 à 80 personnes, dont 20 % de femmes... [suite du reportage sur avignon.fr]

Lire + sur



ZOOM(S)

UN TOIT POUR TOUS : LA VILLE SOLIDAIRE

Avignon la solidaire met tout en œuvre pour accompagner les personnes en difficulté : jeunes en insertion, mal-logés, sans-abris, femmes victimes de violences conjugales... Pour tous ces profils, la question de l'accès au logement demeure centrale. C'est pourquoi la Ville apporte un soutien marqué aux initiatives qui se développent sur son territoire.

T Brice Théate - P Grégory Quillard

La Maison partagée Flammarion va accueillir ses premiers locataires d'ici fin janvier. Neuf mois de travaux ont été nécessaires pour réhabiliter ce bâtiment des années 1930, à l'abandon depuis des années. Cinq logements destinés à des jeunes de 18 à 30 ans en insertion ont été créés. Ce projet solidaire est porté par l'association Loger Jeunes Vaucluse (LJV) qui a pris en charge le chantier réalisé par des entreprises locales et des associations d'entraide. Des travaux d'envergure ont été menés pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment : refectif de la toiture, installation de panneaux solaires et photovoltaïques, mise en place du chauffage au sol via une pompe à chaleur, isolation renforcée...

Un accompagnement social

Les logements, d'une trentaine de mètres carrés en moyenne, seront meublés et dotés d'une cuisine équipée. « Les loyers oscilleront entre 180 et 200 € et les tarifs de l'énergie seront très bas », assure Christian Lauvin, président de LJV. Coût total du chantier : 480 000 €. Propriétaire de la Maison, la Ville a apporté tout son soutien au projet en garantissant un prêt à 100%. Les futurs résidents seront sélectionnés et aidés dans leur recherche d'emploi ou de formation par la Mission locale jeunes du Grand Avignon. Un accompagnement social sera assuré par l'association Habitat Alternatif Social. Une charte de vie en commun sera élaborée de façon collaborative. Une personne employée en service civique, présente six jours sur sept, veillera à son respect. ▲



La Maison Flammarion, située boulevard Capdevilla, offre une surface habitable de 170 m²

LOGEMENT D'ABORD

La Ville d'Avignon a rejoint en 2021 le dispositif Logement d'Abord mis en place par l'État pour réduire le nombre de sans-abris. Elle s'est engagée à mener 10 actions pour renforcer son action sur son territoire. Le 26 janvier un comité se réunira à l'Hôtel de Ville en compagnie d'acteurs locaux des secteurs concernés (social, hébergement, logement, santé, insertion). Objectif : élaborer ensemble une stratégie commune pour prévenir et réduire le « sans-abrisme ». La Ville lutte déjà activement en la matière, via le déploiement d'une équipe mobile de prévention des expulsions portée par le CCAS.

UN ABRI POUR LES FEMMES

Fin 2022, la Ville a signé une convention avec l'association Rhéso en vue de la création d'une maison destinée aux femmes victimes de violences conjugales. Elle comprendra cinq logements et un accueil de jour départemental. Cette maison prendra place dans un bâtiment propriété de la Ville composé d'un ancien bloc de logements (entre 52 et 63 m²) et d'une dépendance contiguë. Des travaux de réhabilitation seront menés dès ce 1^{er} trimestre 2023. Montant de l'opération : 820 865 €. Le site devrait ouvrir ses portes courant 2024.

QUEST

PRÉVENTION LOGEMENT

Dans le cadre du « Plan Logement d'abord » porté par la Ville, une réunion publique baptisée « Rencontre prévention logement » se tiendra à la MPT Monfleury à 9 h 30 pour les personnes qui rencontrent des difficultés financières au sein de leur logement.

Le 6 avril

Brève parue en avril 2023